

Mairie de Vallière

Compte rendu du Conseil Municipal du 24 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf le vingt-quatre du mois de mai à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame Valérie BERTIN, Le Maire.

Conformément à l'article 54 de la loi du 5 Avril 1884, la séance a été publique.

Participent à la séance : Valérie BERTIN, Yvette DESMICHEL, Jacques TOURNIER, Valérie CHAMPEYTINAUD, Sébastien DUMAÎTRE, Thierry FAZILLE, Gérard COUBRET, Chantal JOUBERT, Dominique BOULENGUEZ, Guillaume BERGERON, Laurence BOULANGER, Laurent CHASTRUSSE, Vincent ASSELINEAU ;

Absents excusés : Cédric COUEGNAS qui donne pouvoir à Jacques TOURNIER

Monsieur Guillaume BERGERON a été élu secrétaire. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Délibération N°1 : Réhabilitation de la fontaine dite Fontbarrier

L'Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal les devis proposés par les entreprises pour la réhabilitation de la fontaine dite Fontbarrier.

Après en avoir débattu et pris connaissance des différentes propositions chiffrées par les entreprises, le choix des entreprises est le suivant :

Chantier	Entreprise retenue	Tarif HT	Tarif TTC
Fontaine	Yann EMERY	4 947,50 €	5 937,00 €

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de voix pour : 14

Nombre d'abstention : 0

Nombre de voix contre : 0

Délibération N°2 : Cheminements piétons – champ de Foire

L'Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal les devis proposés par les entreprises pour la création de cheminements piétons pour accéder au Champ de Foire.

Après en avoir débattu et pris connaissance des différentes propositions chiffrées par les entreprises, le choix du conseil municipal est le suivant :

Chantier	Entreprise retenue	Tarif HT	Tarif TTC
Cheminement piétons fontaine - bascule	Eurovia	7 850,00 €	9 420,00 €

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de voix pour : 14

Nombre d'abstention : 0

Nombre de voix contre : 0

Délibération N°3 : Stationnement salles polyvalentes

L'Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal les devis proposés par les entreprises pour l'organisation du stationnement autour des salles polyvalentes.

Après en avoir débattu et pris connaissance des différentes propositions chiffrées par les entreprises, le choix du conseil municipal est le suivant :

Chantier	Entreprise retenue	Tarif HT	Tarif TTC
Stationnement salles communales	Eurovia	18 174,00 €	21 808,80 €

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
 Nombre de voix pour : 14
 Nombre d'abstention : 0
 Nombre de voix contre : 0

Délibération N°4 : Réhabilitation du terrain de pétanque

L'Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal les devis proposés par les entreprises pour la réhabilitation du terrain de pétanque.

Après en avoir débattu et pris connaissance des différentes propositions chiffrées par les entreprises, le choix du conseil municipal est le suivant :

Chantier	Entreprise retenue	Tarif HT	Tarif TTC
Terrain de pétanque	Eurovia	10 366,08 €	12 439,30 €

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
 Nombre de voix pour : 14
 Nombre d'abstention : 0
 Nombre de voix contre : 0

Délibération N°5 : Création et fabrication d'un kiosque

L'Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal le devis proposé pour la création et la fabrication d'un kiosque au champ de foire. Plusieurs artisans ont été consultés mais une seule entreprise a répondu.

La taille et l'implantation de ce kiosque soulève une discussion. Les habitants doivent s'approprier ce lieu car il ne s'agit pas de faire un kiosque pour le club de pétanque mais d'en faire un lieu de pause, d'information et de point de rendez-vous (informations randonnée, co-voiturage...). Il s'agit d'un lieu de vie à créer autour des salles polyvalentes sans desservir les projets et les autres lieux festifs qui se trouvent dans le bourg.

Après en avoir débattu, le choix du conseil municipal est le suivant :

Chantier	Entreprise retenue	Tarif TTC
Création d'un kiosque	Bois Tordu – Vivien BARDET	12 000 €

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
 Nombre de voix pour : 12
 Nombre d'abstention : 2
 Nombre de voix contre : 0

Délibération N°6 : Bardage des ateliers municipaux

L'Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal le devis proposé pour le bardage des ateliers municipaux et le pignon du cabinet médical. Plusieurs artisans ont été consultés mais une seule entreprise a répondu.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide de ne pas retenir le bardage du pignon du cabinet médical. Pour les ateliers municipaux le choix du conseil municipal est le suivant :

Chantier	Entreprise retenue	Tarif HT	Tarif TTC
Bardage des ateliers municipaux	SARL Leitao	10 051,55 €	12 061,86 €

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
 Nombre de voix pour : 12
 Nombre d'abstention : 2
 Nombre de voix contre : 0

Délibération N°7 : Plantations au champ de Foire

L'Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal le devis proposé pour les plantations au champ de Foire. Plusieurs entreprises ont été consultées mais une seule a répondu. Le nombre de plants est estimatif. La plantation, incluse dans le devis est conditionnée par la nature du sol et pourrait donner lieu à une dépense supplémentaire.

Après en avoir débattu et pris connaissance des essences proposées et des lieux d'implantation, le choix est le suivant :

Chantier	Entreprise retenue	Tarif HT
Plantations diverses	Boustie	5 198,00 €

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
 Nombre de voix pour : 14
 Nombre d'abstention : 0
 Nombre de voix contre : 0

Délibération N°8 : Achat des bâtiments situés 1 Rue de la Mairie - 3 Rue des Ecoles

Le Maire expose au conseil la récente conversation avec la propriétaire des bâtiments situés 1 Rue de la Mairie et 3 Rue des Ecoles, cadastrés section AE N° 75 et AE N° 76. Celle-ci propose un prix de vente ferme de 150 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte le prix de vente de 150 000 €,
- Prend note que les frais de notaire seront en sus à sa charge,
- Que les garages situés sur la parcelle cadastrée section X N°Y ne font pas partie de cette vente mais que la commune souhaite les acquérir dans un avenir proche,
- Charge le Maire de cet achat,
- Donne l'autorisation au Maire de signer tout document afférent à cet achat,
- Charge le Maire de prendre contact avec les services de l'Etat afin que cet achat puisse bénéficier de la subvention accordée au titre de la DETR en remplacement des travaux prévus dans le bâtiment situé au 18 Grande Rue en vue de la création d'un restaurant.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
 Nombre de voix pour : 14
 Nombre d'abstention : 0
 Nombre de voix contre : 0

Délibération N°9 : DETR 2019 – Création d'un restaurant

Le Maire rappelle que la commune a déposé un dossier de DETR pour la création d'un restaurant dans le bâtiment situé 18 Grande Rue.

Depuis le dépôt de ce dossier et l'arrêté émis par le Préfet donnant son accord pour l'obtention d'une subvention au titre de la DETR pour un projet d'un montant de 224 424.88 €, la commune souhaite saisir

l'opportunité de l'achat d'un bâtiment idéalement placé sur la place de l'Eglise et qui serait plus facilement adaptable en restaurant.

Le conseil municipal demande donc que la subvention initialement prévue pour les travaux de création d'un restaurant dans un bâtiment existant soit basculé pour l'achat de ce bâtiment pour la somme de 150 000 € et que le reste de la dépense prévue soit conservée pour des travaux de mise en route de l'activité économique.

A noter que deux appartements locatifs sont présents à l'étage du-dit bâtiment et la commune doit répondre régulièrement à des demandes de location.

Estimation des dépenses :

- 150 000 € hors frais de notaire,
- 74 424.88 € de travaux de réhabilitation.

Plan de financement :

	Dépense	Recette
Achat de bâtiment	150 000 €	52 500 € (DETR 35 %)
Travaux de réhabilitation	74 424.88 €	29 769.95 € (DETR 40 %)
Autofinancement		142 154.93 €
Total	224 424.88 €	224 424.88 €

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de voix pour : 0

Nombre d'abstention : 0

Nombre de voix contre : 0

Délibération N°10 : Dossier de demande de subvention au titre de la DETR – création d'un appartement dans le bâtiment situé 18 Grande Rue

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'appartement au premier étage du bâtiment appartenant à la commune situé 18 Grande Rue pour lequel une demande de subvention au titre de la DETR a été acceptée par l'Etat pour 35 % de la dépense hors taxes. Un estimatif des dépenses a été fourni à la Préfecture. Cet estimatif émanait d'un cabinet de métreur économiste. Le montant des travaux s'élevant à la somme de 94 843.88 € HT, la commune doit engager un marché public et ne pourra pas signer les devis dans le délai imparti par la Préfecture.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- confirme la volonté de créer un logement à l'étage de ce bâtiment,
- demande le report de la date butoir de remise des devis signés pour que la commune puisse organiser un marché public conforme,
- propose de suivre l'échéancier suivant :
 - Choix du maître d'œuvre semaine 24,
 - Validation du cahier des charges semaine 26,
 - Lancement de la procédure de marché public semaine 27,
 - Réception des offres semaine 32,
 - Signature du marché semaine 37,
 - Début des travaux semaine 40.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- valider le projet et le plan de financement,
- d'autoriser Madame le Maire, à entreprendre les démarches administratives et réglementaires au dépôt du dossier DETR
- à entreprendre les démarches administratives et réglementaires pour l'organisation du marché public.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Nombre de voix pour : 14
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0

Délibération N°11 : Renouvellement du matériel informatique au secrétariat de Mairie

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de renouveler le matériel informatique du service administratif.
Le devis de la société CERIG, qui gère les logiciels et la maintenance du matériel s'élève à 2 296 € HT soit 2 755.20 € TTC.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré valide le devis et autorise Madame le Maire à passer la commande.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Nombre de voix pour : 14
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0

Délibération N°12 : Achat d'un broyeur d'accotement – service technique

L'adjoint au Maire présente les travaux de la commission des travaux pour l'achat d'un matériel d'entretien des services techniques. Il présente les devis et propose de retenir le matériel de l'entreprise PENACHE dont le devis s'élève à 7 000 € HT soit 8 400 € TTC.
Le conseil municipal à l'unanimité valide la proposition de l'Adjoint au Maire et autorise le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Nombre de voix pour : 14
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0

Délibération N°13 : Achat de barrières « de police »

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu d'acheter des barrières dites « de police » afin de sécuriser les manifestations diverses organisées par les associations de la commune.
Après étude des propositions des sociétés Mag Equip, Signals et DMC direct, le Maire propose de retenir la société Mag Equip pour la somme de 1 900 € HT pour un lot de 25 barrières de 2.50 m et 18 barreaux.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré valide cette proposition et autorise Madame le Maire à commander le dit-matériel

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Nombre de voix pour : 14
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0

Délibération N°14 : Programme d'entretien des chemins

L'adjoint au Maire présente les travaux de la commission des travaux pour l'entretien des chemins. Deux entreprises ont été consultées pour les travaux suivants :

Chantier	SARL BOUNAUD	MAGOUTIER BERNARD
Chantier Les Bouleaux	1 550,00 €	2 421,00 €
Chantier Montourcy	9 100,00 €	8 352,00 €

Chantier Fressanges	4 627,00 €	4 338,00 €
---------------------	------------	------------

L'Adjoint au Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise BOUNAUD pour les chantiers « les Bouleaux » et « Fressanges » pour la somme totale de 6 177 € HT et l'offre de MAGOUTIER pour le chantier de « Montourcy » pour la somme de 8 352 € HT.

Le conseil municipal à l'unanimité valide la proposition de l'Adjoint au Maire et autorise le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
 Nombre de voix pour : 14
 Nombre d'abstention : 0
 Nombre de voix contre : 0

Délibération N°15 : Aliénation d'un chemin rural à Fressanges : lancement de la procédure

Madame le Maire donne lecture au Conseil municipal d'un courrier reçu par Monsieur Jean-Louis PARADOUX et Madame Joëlle ROUGERON, propriétaires au village de Fressanges. Ils souhaitent acquérir un morceau de chemin qui jouxte leur propriété et dessert uniquement une parcelle leur appartenant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- approuve le projet d'aliénation,
- autorise à l'unanimité Madame le Maire à lancer la procédure d'aliénation du chemin concerné,
- Choisit Michel TRUFFY en qualité de commissaire enquêteur,
- fixe le prix de vente à 1,50 € le mètre carré,
- précise que les frais de bornage et de notaire seront supportés par le pétitionnaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
 Nombre de voix pour : 14
 Nombre d'abstention : 0
 Nombre de voix contre : 0

Délibération N°15 : Aliénation d'un chemin rural à Fressanges : lancement de la procédure

Madame le Maire donne lecture au Conseil municipal d'un courrier reçu par Monsieur Jean-Louis PARADOUX et Madame Joëlle ROUGERON, propriétaires au village de Fressanges. Ils souhaitent acquérir un morceau de chemin qui jouxte leur propriété et dessert uniquement une parcelle leur appartenant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- approuve le projet d'aliénation,
- autorise à l'unanimité Madame le Maire à lancer la procédure d'aliénation du chemin concerné,
- Choisit Michel TRUFFY en qualité de commissaire enquêteur,
- fixe le prix de vente à 1,50 € le mètre carré,
- précise que les frais de bornage et de notaire seront supportés par le pétitionnaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
 Nombre de voix pour : 14
 Nombre d'abstention : 0
 Nombre de voix contre : 0

Délibération N°16: Dossier de demande de subvention au titre du contrat de Parc – aménagement de bourg

Chantier	Entreprise retenue	Tarif HT	Tarif TTC
Fontaine	Yann EMERY	4 947,50 €	5 937,00 €
Cheminement piétons fontaine - bascule	Eurovia	7 850,00 €	9 420,00 €
Stationnement salles communales	Eurovia	18 174,00 €	21 808,80 €
Terrain de pétanque	Eurovia	10 366,08 €	12 439,30 €
Réalisation d'un kiosque	Le Bois Tordu- Vivien Bardet	12 000,00 €	12 000,00 €
Bardage des ateliers municipaux	SARL Leitao	10 051,55 €	12 061,86 €
Plantations diverses	Boustie	5 198,00 €	5 198,00 €
Imprévus		1 412,87 €	1 695,44 €
Total général		70 000,00 €	78 804,96 €

Plan de financement

Intitulé	Dépenses	Recettes
Travaux aménagement	70 000 €	
PNR de Millevaches /Région Nouvelle Aquitaine dossier fontaine Fontbarrier et bascule (30% de la dépense éligible)		2 400 €
DETR 35 %		24 500 €
Contrat de ruralité 30 %		21 000 €
Autofinancement		22 100 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré valide les dépenses pour cet aménagement et valide de plan de financement proposé.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Nombre de voix pour : 14
Nombre d'abstention : 0
Nombre de voix contre : 0

Délibération N°17 : Dossier de demande de subvention au titre du contrat de Ruralité – aménagement de bourg

Chantier	Entreprise retenue	Tarif HT	Tarif TTC
Fontaine	Yan EMERY	4 947,50 €	5 937,00 €
Cheminement piétons fontaine - bascule	Eurovia	7 850,00 €	9 420,00 €
Stationnement salles communales	Eurovia	18 174,00 €	21 808,80 €
Terrain de pétanque	Eurovia	10 366,08 €	12 439,30 €
Réalisation d'un kiosque	Le Bois Tordu- Vivien Bardet	12 000,00 €	12 000,00 €
Bardage des ateliers municipaux	SARL Leitao	10 051,55 €	12 061,86 €
Plantations diverses	Boustie	5 198,00 €	5 198,00 €
Imprévus		1 412,87 €	1 695,44 €
Total général		70 000,00 €	78 804,96 €

Plan de financement

Intitulé	Dépenses	Recettes
Travaux aménagement	70 000 €	
PNR de Millevaches /Région Nouvelle Aquitaine		2 400 €

dossier fontaine Fontbarrier et bascule (30% de la dépense éligible)		
DETR 35 %		24 500 €
Contrat de ruralité 30 %		21 000 €
Autofinancement		22 100 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré valide les dépenses pour cet aménagement et valide de plan de financement proposé.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
 Nombre de voix pour : 14
 Nombre d'abstention : 0
 Nombre de voix contre : 0

Délibération N°18: Dossier de demande de subvention au titre du contrat de ruralité – création d'un appartement situé 18 Grande Rue et acquisition d'un bâtiment pour création d'un restaurant

1- Appartement au premier étage :

Le Maire rappelle au conseil municipal que le projet de création d'un appartement au premier étage du bâtiment situé au 18 Grande Rue a fait l'objet d'une demande de subvention au titre du contrat de ruralité. Il y a lieu de valider le plan de financement, au vu des estimatifs financiers élaborés par un métreur économiste.

Intitulé	Dépenses	Recettes
Travaux appartement	94 843,88 €	
DETR 35 %		33 195,36 €
Contrat de ruralité 30 %		28 453,16 €
Autofinancement		37 195,36€
Total	94 843,88€	94 843,88 €

2- Local commercial et création d'un restaurant

Le Maire rappelle que le projet de création d'un restaurant au rez-de-chaussée du bâtiment situé au 18 Grande Rue a fait l'objet d'une modification. En effet, une opportunité d'achat d'un bâtiment sur la Place de l'Eglise, mieux adapté à la création d'un commerce de bouche s'est présentée. Le conseil municipal a donné son accord pour l'achat de ce bâtiment qui, outre la possibilité de créer un restaurant au rez-de-chaussée présente l'intérêt de disposer de deux appartements locatifs habitables au premier étage. Ce projet de création de restaurant a fait l'objet d'une demande de subvention au titre du contrat de ruralité.

Intitulé	Dépenses	Recettes
Acquisition et réhabilitation	150 000 €	
Frais de notaire	15 000 €	
Réhabilitation	59 424,88 €	
DETR 40 %		78 548,71€
Contrat de ruralité 30 %		67 327,46 €
Autofinancement		78 548,71 €
Total	224 424,88 €	224 424,88 €

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
 Nombre de voix pour : 14
 Nombre d'abstention : 0
 Nombre de voix contre : 0

Délibération N°19 : Contrat à durée déterminée pour le service technique

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les difficultés rencontrées pour l'organisation du service technique suite à la suppression des emplois aidés et l'arrêt maladie ordinaire d'un agent. Le 21 juin prochain, le contrat d'avenir de l'équipe technique prend fin et il y a lieu de créer un poste afin de palier à

cet arrêt de contrat. La commune de Vallière souhaite que les prestations d'entretien de la commune gardent un niveau optimal.

Pour autant, les élus sont conscients de la difficulté de maintenir les services dans les petites et moyennes communes tout en maîtrisant les dépenses de fonctionnement du budget et ne souhaitent pas créer de poste titulaire.

Le Maire propose la création d'un emploi non permanent à temps complet, qui sera pourvu par un agent contractuel, comme le permet l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984), correspondant à un accroissement temporaire d'activité : en l'occurrence, l'entretien de la commune dans l'attente d'une organisation définitive du service.

Le contrat débutera le 22 juin 2019 pour se terminer le 21 juin 2020.

Les indices de rémunération sont les suivants : IB 351 IM 328, un régime de prime et le supplément familial cas échéant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- Valide le principe de création d'un poste non permanent à temps complet ;
- A choisir l'agent contractuel ;
- A signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de voix pour : 14

Nombre d'abstention : 0

Nombre de voix contre : 0